

Commune de Morlon

Annexe 1 du règlement d'organisation du Conseil communal (art. 1 al. 2)

REPARTITION DES DICASTERES - PERIODE 2021 - 2026

DICASTERE	DOMAINES DE COMPETENCE	COMMISSIONS PERMANENTES SUBORDONNEES	SERVICES ADMINISTRATIFS SUBORDONNES	CONSEILLER OU CONSEILLERE COMMUNAL-E RESPONSABLE	CONSEILLER OU CONSEILLERE COMMUNAL-E SUPPLEANT-E
Administration communale, finances, relations publiques	Syndic	Commission financière	Secrétariat	Pascal Lauber	Patrick Audemars
Instruction publique, petite enfance, eau, épuration (AIS)	Vice-syndic			Patrick Audemars	Pascal Lauber
Aménagement du territoire, constructions, routes	Conseiller	Commission de l'aménagement et vélo		Samuel Barras	André-Pierre Grangier
Bâtiments et domaines communaux, forêt et environnement, agriculture, endiguement, sécurité, voirie	Conseiller			André-Pierre Grangier	Laura Pasquier
Santé et affaires sociales, senior, tourisme, affaires culturelles, sport	Conseillère	Commission de l'énergie Commission senior		Laura Pasquier	Samuel Barras

Arrêté en séance de Conseil communal, le 7 novembre 2022

La Secrétaire




AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic
